



**AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE**

**REVUE DE PRESSE**

**2022**

## SOMMAIRE

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE .....</b>                     | <b>3</b>  |
| <b>SERVICE INTERCOMMUNAL ADMINSITRATIF .....</b>                     | <b>4</b>  |
| <b>SERVICE INTERCOMMUNAL DU NUMERIQUE .....</b>                      | <b>6</b>  |
| <b>SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.....</b> | <b>7</b>  |
| <b>SERVICE INTERCOMMUNAL TERRITOIRES ET URBANISME .....</b>          | <b>11</b> |
| <b>SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT .....</b>        | <b>11</b> |



La République des Pyrénées – 16 juillet 2022

NAVARRENX

## L'équipe municipale a évoqué ses réalisations

La dernière réunion publique organisée par la commune pour ses habitants a réuni une vingtaine de personnes dans la salle du théâtre de la mairie. Un nombre croissant de personnes est intéressé par les échanges directs réguliers proposés par l'équipe municipale autour de nombreux sujets d'actualité, travaux en cours ou aménagements effectués, questionnements soumis à l'étude...

Au cœur de cette réunion, c'est une rétrospective du travail réalisé depuis le début de leur mandature qu'ont illustrée la maire Nadine Barthe et ses conseillers présents, chacun en charge d'affaires spécifiques.

### Tous les secteurs présentés

Ainsi ont été évoqués la scolarité (création d'une commission ad hoc, refonte de la facturation pour les services de cantine et de garderie...), les animations locales (soutien communal aux associations, ateliers intergénérationnels, résidences d'artistes...), les services à la population (plateforme de rendez-vous CNI et passeports, livret d'accueil, nuit de la thermographie...).

Les réalisations sur l'urbanisme et les aménagements du territoire (modification simplifiée du plan local d'urbanisme, mise en œuvre du plan de circulation intra-muros, création d'une « zone 30 km/h », étude sur le stationnement...), la communication (enquête publique,



Ces réunions publiques sont un moment d'échanges privilégiés avec les participants. © FLORENCE COUPEAU MATTE

panneau lumineux informatif, création d'une page Facebook...), les travaux (mise en conformité et accessibilité, séparation des réseaux eaux fluviales et usées...), l'investissement (plan pluriannuel en cours d'élaboration...) ont aussi été présentées.

La municipalité a également parlé écologie (diagnostic et travaux de rénovation énergétique, installation des « bacs à crue » en bord de Gave, extinction de l'éclairage public à minuit, aire de compostage collectif...), tourisme (renouvellement du label « Plus beau village de France » et obtention d'un second « Commune Halte de Compostelle », finalisation du chemin de ronde, sécurisation du Théâtre Pierres et Vestiges...), finances (audit de l'APGL, gestion maîtrisée des charges courantes et de la ligne de trésorerie - emprunt)...

La République des Pyrénées – 14 juin 2022

GELOS

## La commune a choisi d'augmenter l'emprunt pour faire face aux grands travaux

500 000 euros d'emprunt seront dégagés pour financer les travaux de la commune. Une modification du budget primitif a été nécessaire pour valider l'augmentation de 200 000 euros.

Lors de sa dernière séance le 7 juin, le conseil municipal a abordé plusieurs décisions et approuvé différentes conventions et contrats. Les procès-verbaux des séances du 28 mars et 12 avril ont au préalable été retoqués par l'opposition faute d'avoir fourni l'enregistrement.

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, une décision modificative d'importance du budget primitif avec le choix d'une augmentation de l'emprunt. Après conseil auprès des services financiers de l'APGL 64 et consultation des organismes financeurs, il a été décidé de modifier le montant d'emprunt prévu au budget primitif le faisant passer de 300 000 euros à 500 000 euros.

Cette augmentation a été qualifiée de « plus opportune aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas avant le vote du budget ». Elle a été justifiée par « les derniers événements géopolitiques qui ont modifié les marchés financiers ».

### Critères de gain énergétiques

Afin de pouvoir emprunter à taux fixe, sur des durées entre 15 et 25 ans, il faut être éligible à un certain nombre de critères, notamment des critères de gains énergétiques. Dans le cadre des



L'ensemble du site du Hameau ainsi que l'espace restauration de l'école du bourg sont concernés par les travaux futurs. © PASCALE ARRANTZ

investissements 2022 et 2023, avec la rénovation du groupe scolaire du Hameau et la rénovation du restaurant scolaire de l'école du bourg, il a donc été jugé favorable « d'augmenter le montant de l'emprunt en anticipation des futurs travaux afin de bénéficier des conditions actuelles convenables ».

Ce qui amènerait la dette de la commune, qui a un ratio de désendettement à 4 mois, de 750 000 euros à 1 250 000 euros (deux abstentions).

Une autre décision d'importance présentée en séance concernait la demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Hameau. Celle-ci s'est vue plus conséquente qu'escomptée avec une majoration acquise de

200 000 euros soit 607 785 euros ce qui équivaut à 25 % du coût prévisionnel des travaux (2 430 341,55 euros).

Ainsi, le plan de financement proposé sera le suivant : DETR 622 135 euros ; DSIL 439 219 euros ; appel à projet du conseil départemental 247 000 euros ; fond de concours de CAPBP 607 785 euros et un autofinancement de 878 920,55 euros.

### Prévention et traitement des déchets

Concernant les tarifs du Bistrot du Pradeau, il a été décidé une augmentation de ceux-ci pour couvrir « l'augmentation des matières premières ».

Dans la logique de la politique environnementale que poursuit Gelos à travers différentes actions, il sera donné le feu vert à une signature d'un contrat d'accompagnement



### Pose de repères de crue sur trois sites

Dans le cadre du programme d'études préalables au Programme d'actions de prévention des inondations, porté par le Syndicat du bassin du Gave de Pau, une des actions prévues est l'accompagnement pour la pose de repères de crue. L'objectif est ainsi d'améliorer la culture du risque des habitants en les informant sur le risque inondation.

Après étude des informations exploitables sur la commune en bordure du Gave de Pau, trois sites ont été retenus pour la pose de ces repères de crue : le terrain de la Saligüe, le terrain de la Paloumette et le quartier des jardins du Roy. La pose de ces repères est encadrée par une convention entre le Syndicat du bassin du Gave de Pau et la commune.

dans le cadre de l'AMI « Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers ».

Ahmed Allal, adjoint au maire, a résumé l'engagement de la commune sur différents leviers notamment avec le mouvement #MarredesCrados dont il s'agit de poursuivre la démarche et de la développer. Pour cela, il sera proposé de se faire accompagner par la société Citeo. Cet accompagnement financier et d'ingénierie confirme la volonté de Gelos de faire évoluer les mentalités de tous et de favoriser le changement.



LESCUN

# Une délégation de service public pour le camping du Lauzart

Le conseil municipal a par ailleurs voté 30 000 euros sur deux ans pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Les budgets et investissements pour 2022 et la procédure de marché public pour la gestion du camping du Lauzart figuraient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

Au terme d'une procédure d'appel d'offres, les élus ont voté la délégation de service public du camping à la Société pyrénéenne de loisirs, une SCI créée par Franck Duprat et ses associés.

Le cahier des charges prévoit la gestion du camping et du gîte du Lauzart (75 emplacements et 25 lits) ainsi qu'une activité de restauration pendant au moins six mois par an, avec ouverture pendant toutes les vacances scolaires, et cela pour une durée de 12 ans. Quatre candidatures ont répondu à cet appel d'offres, la

différence s'étant faite sur les propositions à développer à terme des hébergements atypiques.

## Taux d'imposition inchangés

Lors de la même réunion, le conseil municipal s'est penché sur les budgets et ont voté les comptes de gestion, les comptes administratifs pour la commune, l'AEP et le camping, ainsi que les taux des impôts locaux qui ne bougent pas.

Ce sont les budgets d'investissement qui ont le plus mobilisé. La commune a accusé beaucoup de retard depuis 2017 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. « Un dossier pas



Le camping du Lauzart, un équipement communal qui va bénéficier d'une délégation de service public. © DOLE/ISERN

facile que nous abordons avec la Maison des communes, l'APGL, reconnaît la maire, Danièle Gay.

Lescun est sur un versant, avec de la pente partout, ce qui ne facilite pas l'accès à tous, et nécessite que nous sollicitons de nombreuses dérogations. 30 000 euros sont programmés sur deux ans pour réaliser des travaux, améliorer l'accès à l'église avec une rampe, créer une

place 'handicapé' devant la salle d'exposition de la mairie, aménager les toilettes publiques, et, d'une manière générale, revoir les éclairages, les sanitaires, les poignées d'appui et mains courantes ainsi que la signalétique. »

Les efforts pour le pastoralisme se poursuivent avec deux

abris pastoraux héliportables et la programmation pour la rénovation totale de la cabane d'Anes.

## Un schéma directeur pour l'eau

Pour l'eau et l'assainissement, un important travail va être réalisé cette année pour répondre à l'obligation légale d'avoir un schéma directeur de gestion sanitaire de l'eau.

L'enjeu est de travailler sur la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, en tenant compte des deux stations d'épuration existantes, l'une très ancienne qui pourrait à terme ne plus être utilisée, l'autre datant d'une vingtaine d'années qui pourrait être renforcée.



## Voirie : les dernières intempéries ont coûté 30 000 euros

Autre sujet de préoccupation, les intempéries de décembre et janvier qui ont mobilisé 30 000 euros pour remettre en état la voirie. Un budget non prévu alors que dans une année normale, le budget voirie est d'environ de 81 000 euros pour l'entretien courant des 50 km de voies communales.

La République des Pyrénées - Mardi 12 avril

24 HEURES

## ORION

### Rencontres d'Orion : le concert du 12 avril est délocalisé

Compte tenu des conditions climatiques, la grange servant de salle de concert n'étant pas chauffée, le concert de David Bismuth de ce mardi 12 avril, aura lieu à Salies chez Cécile Foucat (L'Art en Loft, 8 rue de la Fontaine Salée) qui a bien voulu accueillir l'événement. L'espace est un peu plus restreint et à ce jour, le concert est complet.

Rencontres d'Orion donne rendez-vous le 24 avril, au château cette fois, pour la rencontre avec le peintre Antony Donaldson, un des fondateurs du pop'art. Et pour ceux qui aiment la musique, il faudra attendre le 12 mai, également au château.

Contact : info@rencontre-orion.org

## SALIES-DE-BÉARN

### Réunion du conseil municipal

Le conseil municipal se réunira mercredi 13 avril à 18h30 en mairie. Parmi les points à l'ordre

du jour : taux des impôts locaux 2022, attribution des subventions aux associations, subvention exceptionnelle à l'association AIMA (soutien aux Ukrainiens), vote du budget primitif 2022, marché de travaux de voirie 2022, convention avec l'association François Truffaut pour l'exploitation du cinéma, **abonnement à Geo64 via l'APGL**, schéma directeur d'assainissement, questions diverses. Afin de respecter les règles sanitaires, le public sera autorisé à assister à la séance dans la limite de 10 personnes.

## NAVARRENX

### Rencontre-débat avec le général François Lecointre

Dans le cadre de son cycle de conférences, le Cercle historique de l'Arribère (CHAR) organise mercredi 13 avril à 19h, salle du théâtre de la mairie, une rencontre-débat avec le général François Lecointre, chef d'état-major des armées jusqu'en juillet 2021, sur le thème « La singularité militaire française ». Ouvert à tous, entrée gratuite.

La République des Pyrénées – Lundi 11 avril

## SALIES-DE-BÉARN

### Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira mercredi 13 avril à 18h30 en mairie. Parmi les points à l'ordre du jour : taux des impôts locaux 2022, attribution des subventions aux associations, subvention exceptionnelle à l'association AIMA (soutien aux Ukrainiens), vote du budget primitif 2022, marché de travaux de voirie 2022, convention avec l'association François Truffaut pour l'exploitation du cinéma, **abonnement à Geo64 via l'APGL**, schéma directeur d'assainissement, questions diverses. Afin de respecter les règles sanitaires, le public sera autorisé à assister à la séance dans la limite de 10 personnes.

La République des Pyrénées – Jeudi 17 février

## IGON

### Refonte du site internet de la commune

L'autre dossier urgent de ce conseil municipal était la proposition de remplacement du site internet actuel devenu obsolète et difficile à administrer du fait de l'absence d'interlocuteur au sein de l'entreprise créatrice. Le maire, après étude en équipe sur les différents prestataires, a proposé de solliciter l'APGL pour la refonte et la maintenance d'un site internet pour la commune.

Le montant, fonction du nombre d'habitants du village, serait de l'ordre de 3 700 euros, avec une maintenance de 554 euros par an à partir de la seconde année. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la signature de la convention avec l'APGL pour la création et la maintenance de ce site internet.



La République des Pyrénées – 22 juillet 2022  
ARGAGNON

## Un local pour les chasseurs en ligne de mire

Le local va voir le jour par le biais d'une extension du local technique de l'employé communal à côté du stade.

Si les assemblées de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) argagnonnaise se déroulaient habituellement selon un plan bien établi et sans vague, c'est depuis longtemps la question d'un local chasse qui en animait la fin.

Après le projet d'une construction sur le champ des pauvres, en fait inconstructible, est venu celui de l'ancienne gare d'une SNCF aussi muette qu'une carpe quand il s'est agi de répondre aux propositions de la mairie, puis celui de la Maison Panis quand elle était en vente et qui semblait tenir la corde avant d'être abandonnée. C'est donc sur un sentiment de colère qu'avait été conclue l'assemblée l'an dernier.

Présent à la dernière assemblée, Gilles Lévêque, le maire de la commune, est venu porter la bonne nouvelle : le local pour les activités générées par les battues et autres chasses va voir le jour par le biais d'une extension du local technique de l'employé communal à côté



Les chasseurs pouvaient être optimistes à la fin de leur assemblée générale. © BERNARD CHILÉ

té du stade.

### Des permanences pour la vente des cartes de chasse

« Une commission a planché et ciblé les besoins. Une esquisse a été faite et confiée au service architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL). Il y a bientôt 4 mois. On attend son avant-projet, pour déposer au plus vite la demande de permis de construire. On vous sollicitera pour les aménagements. La commune, qui restera maître d'ouvrage, procédera par appel d'offres pour la réalisation », a annoncé Gilles Lévêque.

Ce dernier avait budgété, en 2021, un « local chasse » à hauteur

de 55 000 euros.

Pour le reste, les chasseurs ont poursuivi l'an dernier leurs deux missions essentielles : protéger les basses-cours et les cultures des nuisibles et joué le rôle de régulateur du gibier. 21 chevreuils, 18 sangliers, renards et ragondins sont restés dans la ligne de mire des chasseurs.

Les rapports adoptés, les questions diverses réglées et le prix des différentes cartes pour la saison 2022-2023 fixés, il ne restait plus qu'à partager un rafraîchissement accompagné de quelques amuse-bouche.

La vente des cartes de chasse se fera lors de permanences Chez Cachat le 5 août et le 2 septembre de 18h30 à 19h30.

La République des Pyrénées – 19 juillet 2022  
LASSEUBE

## Loyers et repas plus chers pour les seniors de la Marpa



Les résidents de la Marpa vont devoir mettre la main au portefeuille. © C. NALÉPA ARCHIVES

Le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) qui se réunissait le 11 juillet a approuvé le procès-verbal de la séance du 11 avril qui portait notamment sur les tarifs de la Marpa (Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie) de Lasseube.

### Des hausses partout

À l'ordre du jour, la révision annuelle des tarifs des loyers de la Marpa et des repas au 1er août. C'est une hausse de 4 % qui sera appliquée aux logements de la Marpa. Le T1 bis passe à 577,84 € et le T2 à 610,81 €, les charges respectivement à 475,29 € et à 951,80 €. Loyers et charges confondus, le T1 est donc à 1 053,13 € et le T2 à 1 562,61 €.

Concernant les tarifs des repas, le petit-déjeuner affiche une hausse de 10 centimes, le repas du midi de 60 centimes et le repas du soir de 40 centimes. Le repas « invité » passe à 16 € con-

tre 15 €, le repas de fête à 22 € contre 20 €, l'accueil ponctuel pour le repas du midi, animations comprises, à 12,50 € contre 11 €. La participation aux animations et au goûter est maintenue à 5 €. La journée résident est à 14 € et à 423 € mensuel.

Il a été décidé que la distribution des médicaments sera dispensée désormais par les infirmières du SIAD pour les résidents bénéficiaires du bilan de soins. Les pensionnaires, qui le peuvent, pourront toujours prendre leurs médicaments par eux-mêmes. Cette mesure a été prise pour protéger les agents de la Marpa qui sont des agents territoriaux et non pas des agents qualifiés en matière de soins.

Les travaux de la chambre de garde qui va devenir à terme un T1 pour accueillir un pensionnaire, ont aussi été évoqués. Le SIVU est dans l'attente d'un chiffrage précis de l'APGL.



# Création d'une maison des associations au village

Les élus se sont réunis afin de voter les 12 délibérations qui étaient inscrites à l'ordre du jour.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire Jean-Marie Bergeret-Tercq a annoncé tour à tour les délibérations qui devaient être votées au cours de ce conseil : 4 ont eu plus d'importance...

Tout d'abord le transfert de compétence plan local d'urbanisme (document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale) à la Communauté de communes de Lacq Orthez en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce transfert de compétence doit être approuvé par les communes selon les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales.

## Les tarifs de l'ALSH revalorisés

Deuxième vote, la création d'une maison des associations. Le conseil municipal a autorisé le maire à déposer le permis de construire et de déposer la demande de subvention auprès du conseil départemental. Pour la réalisation de cette opération, il a notamment été fait appel aux ser-



Les travaux de transformation et de mise aux normes l'école municipale de musique sont terminés. © LIONEL VENTE

vices de l'Agence publique de gestion locale qui a étudié le projet, préparé le dossier de consultation des entreprises et le permis de construire avant les travaux.

Les élus ont aussi voté la revalorisation des tarifs de l'ALSH en septembre et la mise en place d'un nouveau règlement au 1<sup>er</sup> septembre : journée pour les Artislens + 2,56 % (extérieur + 2,90 %), demi-journée avec repas Artislens + 2,92 % (extérieur + 2,78 %), demi-journée sans repas Artislens + 2,8 % (extérieur : + 2,86 %).

Enfin, le conseil municipal a

acté la modification de la délibération (14 juin 2007) ayant créé un emploi permanent à temps complet de gardien de police municipale et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un nouvel agent, il est proposé au conseil d'ouvrir l'emploi précité également sur le grade de brigadier-chef principal de police municipale.

À noter aussi que les travaux de transformation et de mise aux normes de l'école municipale de musique sont terminés.

L'ordre du jour fut voté à l'unanimité la séance est levée.

La République des Pyrénées – 05 juillet 2022

## LESTELLE-BÉTHARRAM

### Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira en séance ordinaire ce jeudi 7 juillet à 19 h à la mairie. La séance se tiendra, respectant strictement les distances de sécurité et autres gestes barrières. A l'ordre du jour : délibération budgétaire modificative, budget principal, budget Camp de tourisme ; subvention ; remboursement achat ; Réhabilitation appartement communaux (demande de subvention) ; Réhabilitation Lestelle-Café (convention assistance technique et administrative avec l'APGL) ; Convention Tiers Lieux ; Accueil centre de loisirs et questions diverses.

La République des Pyrénées – 9 juin 2022

## TARSACQ

# La fin des travaux à la salle des fêtes

L'ancienne « salle des 4x4 » pourra accueillir les fêtes mais aussi des mariages, des communions, etc.

Le chantier s'achève pour l'ancienne « salle des 4x4 », en passe de devenir la nouvelle « salle des fêtes ». Pour faire un dernier point sur les travaux, la maire Maïté Mirassou et deux de ses adjoints, Ellane Dutil et Serge Estrem, ont accueilli les entreprises étant intervenues sous la houlette de l'ingénieur en chef Camille Marimbordes. De cette salle des années 80-90 dépourvue de chauffage, les entreprises ont fait deux salles dont les équipements vont permettre d'y réaliser des manifestations comme les fêtes mais aussi des mariages, des communions, etc.

## Une salle idéalement située

« Cela fait un an que les travaux ont commencé, avec notamment une grosse période pour le désamiantage, mais on est dans les temps, le Covid-19



La maire et deux de ses adjoints ont fait le point sur les travaux avec les différentes entreprises. © JEAN-LOUIS GAMOURY

n'aura pas causé de retard aux entreprises », précisait Maïté Mirassou.

Les deux salles bénéficient d'une acoustique parfaite et sont dotées d'une bonne isolation, d'un chauffage et de WC indépendants, de même que les locaux de rangement. La cuisine est placée entre les deux salles et

peut servir d'un côté comme de l'autre. Des traiteurs ont d'ailleurs déjà pris date pour des mariages. Car cette salle est idéalement située, à l'écart des premières maisons mais aussi de la route, et elle bénéficie de parkings et d'espaces verts.

Afin de faire le point sur les travaux avant le passage de la

commission de sécurité prévu le 14 juin, la maire avait invité les différents chefs d'entreprise et artisans pour un apéritif et un repas. Ces derniers seront de nouveau là pour l'inauguration le samedi 25 juin à 10h.

Ces deux salles seront disponibles à la location à partir de septembre.



ASSON

# Des panneaux photovoltaïques en projet pour deux bâtiments

Une étude sur la toiture de la salle Jean-Labarrère et de la salle de l'Isarce va être lancée afin de savoir si elles peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques.

Une étude sur la toiture de la salle Jean Labarrère et de la salle de l'Isarce va être lancée afin de savoir si ces bâtiments communaux peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques. Effectivement, l'orientation des deux salles permet une grande optimisation de ce projet et ferait diminuer fortement la facture d'énergie à la commune.

De plus, cette production locale d'électricité verte profiterait essentiellement aux villageois. Une convention sera signée avec l'AP-GL pour leur assistance technique avec un coût de 2 800 euros.

Lors de ce dernier conseil municipal, les élus ont abordé le budget municipal avec 1 538 196 euros de recettes et qui prévoit des dépenses pour 1 251 246 euros; l'excédent sera attribué vers d'autres secteurs.

La charge du personnel est de 535 950 euros dont une provision de 30 000 euros en prévision de la revalorisation du point d'indice.

## Aménagement de la parcelle Rigal

Lors du conseil municipal, Anne-Marie a été mise en avant par les élus car elle venait de préparer son dernier budget communal avant sa retraite bien méritée. « Les habitants ne sauront jamais la remercier assez pour son efficacité, son sourire, son grand



L'orientation des deux salles permet une grande optimisation de ce projet.

© GÉRARD COURREY

professionnalisme dans le service public, Anne Marie manquera beaucoup aux villageois. »

Ce budget a été voté malgré les votes « contre » des trois élus de l'opposition car ils ne sont pas d'accord sur l'aménagement de la parcelle Rigal. Michel Aurignac a interpellé le maire sur le coût de cet aménagement qui « dépasse le million d'euros ». Les villageois connaîtront le montant exact fin du premier semestre 2022 comme s'y est déjà engagé le maire à plusieurs reprises même lors de conseils municipaux antérieurs.

Ensuite, les taxes ont été votées : 19,55 % pour le foncier bâti et 24,07 % pour le foncier non bâti. Les élus d'Asson n'ont pas augmenté les taux d'imposition au niveau communal mais le barème subit l'augmentation définie par l'Etat.

## Une crêperie ambulante

La SEPA va rétrocéder la voirie et les réseaux de la ZAC de la Bastide à la commune; cela avait déjà été signé par l'ancienne municipalité et Patrick Moura sans aucune possibilité de contrôler les malfaçons ou autres par le maire actuel. Les frais de cette rétrocession seront payés par la SEPA.

L'ensemble des élus ont attribué des subventions aux associations pour un montant total de 18 000 euros. A ce jour, presque 16 000 euros ont déjà été attribués. La plus grosse subvention est de 10 000 euros pour Asson Sport; les écoles se partageront 5 755 euros. Il restera 2 245 euros pour les autres associations.

Asson va accueillir une crêperie ambulante le mardi soir, le point de vente sera devant les services techniques contre 120 euros de participation par an pour les frais d'électricité. Patrick Moura a voté contre car la personne n'habite pas à Asson. Pour le maire, « il n'y a pas de concurrence avec les commerces locaux car ils ne proposent pas le même service de restauration »; de plus, c'est un « pari sur l'avenir », s'est exclamé Marc Canton.

LARUNS

# Le dossier du projet aqualudique avance

Le conseil municipal a voté pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre de plusieurs projets importants, dont le projet aqualudique près de la piscine actuelle.

Le dernier conseil municipal a voté afin de permettre au maire Robert Casadebaig de pouvoir avancer sur la passation de marché de maîtrise d'œuvre pour plusieurs projets :

- l'aménagement du futur lotissement, avec requalification de la parcelle de terrain ;
- l'agrandissement du refuge d'Arremoulit, sans augmentation de couchage ;
- et le projet aqualudique près de la piscine actuelle. Est prévue l'acquisition de parcelles de terrains au prix négocié de 20 euros le mètre carré, dont une parcelle de 1 194 m<sup>2</sup> pour le futur parking, avec bail emphytéotique à 3 600 €/an.

Toutes les instances officielles étant favorables, le projet a été approuvé à l'unanimité moins 2 voix contre. Par ailleurs, des financements seront opérés avant le budget général 2022 qui sera discuté le 14 avril : ouverture de crédits sur le budget de l'établissement thermal ; financement du budget annexe animation conservé au budget communal alors que l'office de tourisme est transféré



La piscine actuelle de Laruns. © ARCHIVES ANTONIN NOL

au budget Intercommunal (CC-VO); et versement d'une avance de trésorerie de 75 000 € à la régie Laruns-Artouste. Ces financements ont été approuvés malgré 2 voix contre.

Le tarif de vente de l'électricité par la régie communale, applicable au 1er février, est en augmentation de 4 %, soit +12 % depuis le début de la mandature. « La crise sur les prix sera aussi une crise technique », a expliqué l'élus en charge du dossier. « Il y aura des investissements majeurs à réaliser pour faire face à l'afflux de demande d'électricité prévu. En effet, toute la France pourrait se retrouver en black-out et il faut mobiliser tous les moyens de production et d'économie

d'énergie ».

Une bonne nouvelle à l'inverse : la répartition des dividendes de la Commission syndicale du Haut Ossau 2021, avec un excédent de recettes qui permet à la commune de recevoir 256 667 €, somme inscrite au compte d'investissements, soit 2 021 € par feu. Une augmentation qui n'avait pas eu lieu depuis douze ans.

## Une salle de musculation dans l'ancienne gare

Par ailleurs, l'autorisation a été demandée à l'Agence publique de gestion locale pour une salle de musculation dans l'ancienne gare de Laruns et des toilettes publiques.

Enfin, le tarif des bacades (droits de pâturage) 2022 est augmenté de 2 %. Des demandes de subventions sont adoptées pour l'embauche d'un pâtre du 1er juin au 10 octobre, rémunéré au Smic, et pour la réalisation de l'alimentation pérenne de l'abreuvoir du Gourzy (293 950 €). Pour ce dernier point, l'autofinancement de la commune est de 20 % (58 790 €). Cinq abreuvoirs et 30 éleveurs seront concernés, soit 700 vaches et d'autres bétails qui seront protégés en cas de sécheresse.





## VIELLENAVE-DE-NAVARRE

# Les villageois ont découvert leur nouvelle salle

Depuis toujours à Viellenave, on se débrouillait avec... rien. Quand on voulait organiser quelque chose au village (en particulier lorsque passait la caravane du char du Téléthon), on se contentait de la petite salle à côté de la mairie, simplement. Désormais, les choses vont changer puisque samedi matin, la nouvelle salle d'animation socioculturelle du village ouvrait ses portes aux villageois.

Ce projet a vu le jour en 2016, lorsque le Conseil municipal décidait de réaliser une opération immobilière, achetant la belle grange en bordure de route grâce à la compréhension de Daniel Pédehonta, son propriétaire. Il a fallu ensuite mettre en place le projet de financement, en collaboration avec les services techniques de l'Agence publique de gestion locale (APGL).

Le budget global prévisionnel s'élevait à 420 000 euros, avec 112 611 euros de subventions de l'État, 151 662 euros du Département et 10 000 euros de la Communauté de communes. Soit 274 273 euros (65 %) de subventions. Restait



Les villageois étaient assez nombreux à venir découvrir leur nouvelle salle. JEAN SUBERCAZES

alors un financement de 145 727 euros en fonds propres (emprunt de 117 000 euros et un autofinancement de 28 727 euros).

### « Dynamiser la vie sociale »

Il a évidemment fallu lancer les travaux de réfection sur cet ensemble certes vieillot, mais au style ancien typique. Les vieilles poutres, qui ont été conservées, en sont un joli témoignage, dans un intérieur agréable et confortable. Un beau parking a été aménagé devant la salle et permet de

penser que les villageois pourront enfin profiter de cette belle salle.

D'ailleurs, certains visiteurs du jour parlaient déjà de quelques animations pour rassembler enfin les gens dans de bonnes conditions. « Ce local permettra enfin de dynamiser la vie sociale de notre commune, avec la possibilité de nombreuses animations culturelles ou autres », a souligné le maire Jacky Bourguet, fier à juste titre de cette belle réalisation.

Jean Subercazes



La République des Pyrénées – 21 juillet 2022

VALLÉE D'OSSAU

# Un menu copieux pour le dernier conseil

Schéma cyclable de la Vallée d'Ossau, aide à l'achat de vélos à assistance électrique, trame verte et bleue sont autant de sujets abordés lors du conseil communautaire.

Les élus ont démarré la réunion du conseil communautaire par deux présentations assurées par l'Agence publique de gestion locale (APGL) des Pyrénées-Atlantiques puis par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine.

L'APGL accompagne en effet la collectivité dans la définition de son schéma cyclable associant les 18 communes de la vallée d'Ossau.

Dans la continuité d'un premier travail mené l'an passé et conformément aux premières bases d'études réalisées, l'enjeu est désormais de poursuivre la réflexion par une étude de la faisabilité détaillée et chiffrée des différents itinéraires cyclables structurants à valider qui seront inscrits au schéma cyclable de la Vallée d'Ossau.

Un cahier de fiches pour les différents itinéraires du schéma cyclable visera à détailler le contexte, les aménagements proposés et un estimatif du coût d'aménagement.

Et pour la première fois en val-



La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. © ARCHIVES LIONEL MOQUET

lée, les élus ont validé (une abstention) un dispositif de service d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des habitants de la vallée.

50 aides de 20 % sur le prix TTC du vélo, plafonnées à 200 euros, seront mobilisées chaque année sur deux exercices pour accompagner l'achat de VAE neufs de type vélo de ville.

## Pour un aménagement plus durable de l'espace

La seconde intervention, assurée par le CEN Nouvelle-Aquitaine visait, quant à elle, à restituer le travail effectué autour de la trame verte et bleue de la Vallée d'Ossau.

lée d'Ossau.

Cet outil, qui sera intégré au projet de territoire « Ossau 2040, un projet durable, une vallée vivante », constitue une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

## Les rapports d'activité approuvés

Trois rapports d'activité ont été présentés comme le prévoit la loi. L'un général sur l'ensemble des compétences de la communauté de communes, les deux autres spécifiques sur la gestion des déchets et du service d'assainissement non collectif.

Bientôt disponibles en téléchargement sur le site Internet [www.cc-ossau.fr](http://www.cc-ossau.fr), ces rapports reviennent en détail sur l'activité 2021 de l'intercommunalité, en forte hausse, que ce soit en matière de services ou de projets.

Ces rapports seront adressés aux maires des communes membres qui ont notamment l'obligation d'assurer une communication en conseil municipal en séance publique.

La République des Pyrénées – Mercredi 9 Février

MORLAAS

# Projet de création d'un skate-park

Le conseil municipal a approuvé le principe d'un équipement dédié à la glisse urbaine.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont souhaité répondre favorablement à la demande exprimée par les jeunes et le milieu associatif de pouvoir bénéficier d'un équipement dédié à la glisse urbaine sur la commune.

Le principe de la création d'un skate-park a ainsi été approuvé par le conseil. Le cadrage du projet et sa validation seront débattus ultérieurement.

Dans la perspective de sa concrétisation et afin de pouvoir solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport dans le cadre du plan national « 5 000 équipements de sports de proximité », cette délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le principe de création d'un skate-park approuvé, une subvention sera demandée auprès de l'Agence nationale du sport. © TL

## Succès des paniers gourmands aux aînés

Pour ce qui est de la culture, le Conseil des jeunes et la commission Culture, en partenariat avec le BATEL et l'ARIMOC, proposent un ciné-rencontre autour de la projection du film « Presque » de Bernard Campan, qui traite de la différence et des préjugés. La projection aura lieu le 23 février à 15 h. Le conseil municipal a adopté la gratuité de l'événement pour favoriser la venue des plus jeunes.

Le conseil a également fait le point sur le travail des commissions, notamment cadre de vie – développement durable – environnement, dont les travaux se poursuivent concernant la révi-

sion du plan local d'urbanisme (PLU) et son PADD (Plan d'action et de développement durable). La commune est accompagnée dans cette démarche par l'APGL (Agence publique de gestion locale).

La commission affaires sociales a commencé à distribuer des paniers gourmands aux aînés et, face au succès rencontré, une nouvelle vague de distribution de paniers sera réalisée dans un deuxième temps, en fonction des délais de livraison des fournisseurs.

Dans ce contexte sanitaire si particulier, le conseil municipal a aussi voté une dérogation provisoire au règlement intérieur

des services périscolaires. En effet, la mise en œuvre des protocoles sanitaires entraîne des situations ne permettant pas toujours aux parents d'élèves d'annuler dans les temps les repas au restaurant scolaire.

Cette dérogation provisoire permettra, lors de la mise en œuvre de protocoles sanitaires, une plus grande souplesse afin de ne pas pénaliser les familles.

Au chapitre emploi, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'AESH (Accompagnement des enfants en situation de handicap) à temps partiel. A ce sujet, la commune s'associe aux nombreuses autres collectivités « mécontentes de la décision récente de la région académique, prise sans concertation, d'imposer aux communes en cours d'année le recrutement et la gestion de ce personnel pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap durant le temps de cantine. Cette décision pose en effet de grandes difficultés de mise en œuvre et d'autres modalités restent espérées (mise à disposition) pour assurer la continuité du

service jusqu'à la fin de l'année scolaire ».

## Maison relais de la Fondation COS

De plus, le conseil municipal a approuvé les nouvelles modalités de l'action sociale auprès des personnels municipaux, suite au constat que l'offre préexistante n'était plus satisfaisante. La commune apportera son concours à l'amicale du personnel récemment constituée, ainsi qu'à l'adhésion des agents au CAS64. Le conseil municipal a validé le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'une participation de la commune à une mutuelle santé et prévoyance pour les agents, avant l'échéance réglementaire de 2025 et 2026.

Autre point abordé, l'urbanisme avec l'approbation de la participation financière obligatoire (3 % du montant de l'opération) par le biais d'une subvention prévisionnelle maximale de 60 876 euros au projet de Maison Relais porté par la Fondation COS Alexandre Glasberg. Sa livraison est prévue en 2023.



## Une nouvelle politique territoriale pour la gestion des fonds européens

En réponse à un appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine, les trois communautés de communes de la montagne béarnaise (Pays de Nay, Vallée d'Ossau, Haut-Béarn) ont fait le choix de bâtir une stratégie commune dans l'optique de bénéficier de fonds pour accompagner le développement de ce territoire.

Après la réalisation d'un diagnostic et l'animation de plusieurs ateliers, des projets de fiches actions ont été communiqués mi-juin à la Région.

Au-delà du périmètre territorial, le principal changement réside dans le volume et la diversité des aides mobilisables à compter de 2023 pour les acteurs, avec plus de 5 millions d'euros attendus sur la période, incluant un volet montagne spécifique de 2,4 millions d'euros, du FEDER pour 1,7 million et un fonds FEDER de moins d'1 million d'euros.

Cette candidature détaillée s'articule autour de 4 objectifs prioritaires : développer une dynamique économique productive de proximité et durable, valoriser les ressources du territoire pour consolider son identité, renforcer son attractivité et favoriser la transition environnementale, et favoriser l'attractivité résidentielle et durable par le renforcement de l'armature territoriale et le développement de services.



# Le projet de déplacement du Leclerc suspendu à la réponse de la préfecture

La loi Climat et résilience compromet le déménagement de Leclerc à proximité des zones d'activités Larramendia.

Le besoin de place, en surface de stockage et d'accueil du public et des salariés, se fait sentir depuis plusieurs années sur tout le magasin Leclerc d'Aïcirits-Camou-Suhast. En 2015, l'entreprise a déposé, auprès de l'ancienne communauté de communes d'Amikuze, une demande pour déménager sur une parcelle relativement proche (A952). Celle-ci jouxte le siège de l'entreprise Lur Berr qui se situe près des zones d'activité Larramendia. Six ans après, le dossier n'est toujours pas débloquent alors que le 19 mai 2021, les élus d'Amikuze se sont prononcés favorablement (86 %) pour sa transmission à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB).

Certes la pandémie a ralenti les procédures et la création de la CAPB a aussi bloqué quelque temps l'avancement du projet.

## L'obstacle de la loi

Avant la création de la CAPB, la Communauté de communes d'Amikuze avait souhaité créer deux zones d'activité économiques : Larramendia 1 et Larramendia 2 au bord de la D939 sur le territoire d'Aïcirits-Camou-Suhast.

À la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, les parcelles concernées, destinées à accueillir des activités économiques, sont alors devenues sa propriété. Fin 2015, suite à des demandes de particuliers et d'entreprises, la municipalité a décidé de lancer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme avec pour objectif de réduire les zones constructibles dans la partie rurale de la commune, soit Camou et Suhast. Interruption pour des raisons



Les camions manœuvrent sur le parking des visiteurs pour accéder au quai des livraisons. Aujourd'hui, avec 80 employés, les vestiaires envahissent les bureaux (photo de droite). © CATHY CALDWELL



multiples, dont les élections municipales 2020 et la pandémie Covid 19, l'élaboration du PLU communal a été relancée en septembre 2021 pour permettre à ce projet de voir le jour. Après plusieurs réunions de travail, les premières conclusions ont fait apparaître des obstacles à la réalisation de ce projet. En effet, la loi « Climat et résilience » (22 août 2021) pose le principe selon lequel l'artificialisation des sols doit être réduite de 50 % dans les 10 prochaines années. Cela repose sur l'analyse de la consommation antérieure des espaces naturels agricoles et

forestiers (ENAF) sur les 10 années précédentes.

## La parcelle non constructible

Selon les conclusions de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL), en charge de l'étude du PLU d'Aïcirits-Camou-Suhast, à ce jour les possibilités d'ouverture de droit à construire de la commune sont nulles.

Actuellement, c'est donc la carte communale qui prévaut sur Aïcirits-Camou-Suhast et la parcelle A952 n'est pas constructible. Eu égard aux avis favorables donnés par les élus d'Ami-

kuze, à la nécessité du Leclerc de se déplacer, à la situation géographique de la parcelle située au bord de la D933, une demande vient être déposée auprès des services de la préfecture pour avoir une réponse claire et définitive sur ce déménagement.

## Un site exigu

Côté enseigne Leclerc, le site a atteint ses limites. Les surfaces de vente et des réserves sont insuffisantes, le manque de place disponible oblige à la location d'un local de stockage relais sur une autre commune avec des livraisons plus nombreuses.

De nombreuses habitations sont proches du magasin, ce qui interdit des livraisons nocturnes, aussi celles-ci se font de jour par le parking de la clientèle avec des problèmes de sécurité.

Depuis le changement d'enseigne en 2017, 29 emplois supplémentaires ont été comptabilisés pour un effectif de 80 personnes, bureaux et vestiaires ne suffisent plus au personnel.

À noter qu'un collectif informel s'oppose à l'artificialisation des terres en Amikuze. Il était présent devant l'entrée lors de la dernière réunion des élus du pôle territorial.



## Des retombées économiques attendues

Le transfert du Leclerc permettrait de créer un magasin moderne, capable de retenir le commerce en Amikuze. Les retombées économiques sont attendues sur le commerce intérieur (2,2 M€), sur les fournisseurs directs magasin et sur la création d'une dizaine d'emplois supplémentaires sur le site. Les conditions d'accueil des clients et des équipes seraient également améliorées. Le projet se veut aussi éco-responsable. Avec les contrats d'Alliance Locale, le magasin s'engage sur des volumes et prix rémunérateurs qui permettent de valoriser les travaux des producteurs avec notamment 90 % de la boucherie qui est locale. Ce projet à taille humaine est sans galerie commerciale, seuls la presse et le salon de coiffure présents actuellement suivraient en cas de déménagement. L'enseigne, forte du soutien des élus locaux, a déjà fait engager des travaux en amont pour la conception du nouveau magasin sur la parcelle ciblée. Elle reste attachée à un déménagement local tant pour sa clientèle que pour ses employés.

# Les ambassadeurs « Petites villes de demain » en action

Une première réunion est organisée pour discuter de l'aménagement futur de la passerelle qui permettra de relier les deux rives de la Gouttère.

La ville de Morlaàs organise une première réunion du groupe d'ambassadeurs « Petites villes de demain » mardi 18 janvier à 18h à la mairie (réservée au groupe d'ambassadeurs).

Pour rappel, ce groupe d'ambassadeurs est composé d'une trentaine de volontaires : élus de la ville et des communes voisines, habitants et usagers, acteurs locaux (associations, commerçants, responsables d'équipements, etc.). La réunion s'inscrit dans la continuité de la déambulation urbaine organisée le 12 octobre le long de la Gouttère et à laquelle l'ensemble des habitants et usagers étaient conviés.

Il s'agira, mardi 18 janvier, d'installer le groupe d'ambassadeurs, de les inviter à faire connaissance et à exprimer leurs attentes vis-à-vis de « Morlaàs 2030 ». « Nous reviendrons sur les idées qui ont émergé lors de la déambulation et échangerons plus parti-



La réunion s'inscrit dans la continuité de la déambulation urbaine organisée le 12 octobre le long de la Gouttère. © T.L.

culièrement sur le secteur sud de la Gouttère, » indique Alizé de la Monneraye, cheffe de projet « Petites villes de demain » pour la communauté de communes Nord Est Béarn.

## Faciliter les déplacements

En effet, avec l'éclairage des explications de Pascal Guillemot et Elsa Mandement travaillant tous deux pour l'Agence publique de gestion locale (APGL), les discussions seront ouvertes sur l'aménagement futur de la passerelle qui sera réservée aux piétons et aux cycles. Cet ouvrage permettra de relier les deux rives de la Gouttère, notamment pour fa-

ciliter les déplacements entre les lieux d'habitation et le collège.

La construction de cette passerelle s'inscrit plus largement dans l'amélioration des berges au bénéfice d'un embellissement paysager, de la création de cheminements doux et de l'implantation de mobiliers urbains pour tous (tables de pique-nique, bancs, etc.).

L'animation de la réunion sera assurée par le maire de Morlaàs, Joël Ségot, son directeur général des services, François Haristoy, Alizé de la Monneraye de la CCNEB, ainsi que Pascal Guillemot et Elsa Mandement de l'APGL.



La République des Pyrénées – 17 août 2022

LUSSAGNET-LUSSON

## Un pont neuf pour l'Arriu de Bordes



Un cadre préfabriqué à fond plat de 1,50 x 1,50 m a remplacé l'antique structure en partie en pierres de montagne. © PASCAL KHOLLER

Un pont discret, comme il en est tant. Mais celui-là menaçait de s'effondrer, la partie aval ayant cédé aux lois de la gravitation.

Ce n'est pas tant que cet ouvrage, situé sur la route de La-longue, soit des plus fréquentés, mais tout de même. Ce n'est pas non plus que son débit soit des plus torrentueux. C'est généralement un filet d'eau qu'il laisse passer. Mais il a fallu concevoir son remplacement dans le respect des règles environnementales.

C'est donc une facture de 24 648 € que la commune a dû régler ; heureusement aidée par une subvention de 12 000 € (provenant des amendes de police, utilement employées à cette occasion).

La société Lacoste-Day a effectué les travaux dans les règles de l'art, en une semaine. La déviation par le chemin de Poutou n'aura donc pas importuné trop longtemps les usagers. Le revêtement sera appliqué une fois le gravier tassé. Et le pont de l'Arriu de Bordes sera désormais neuf.

La République des Pyrénées – 21 juillet 2022

VALLÉE D'OSSAU

## Un menu copieux pour le dernier conseil

Schéma cyclable de la Vallée d'Ossau, aide à l'achat de vélos à assistance électrique, trame verte et bleue sont autant de sujets abordés lors du conseil communautaire.

Les élus ont démarré la réunion du conseil communautaire par deux présentations assurées par l'Agence publique de gestion locale (APGL) des Pyrénées-Atlantiques puis par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine.

L'APGL accompagne en effet la collectivité dans la définition de son schéma cyclable associant les 18 communes de la vallée d'Ossau.

Dans la continuité d'un premier travail mené l'an passé et conformément aux premières bases d'études réalisées, l'enjeu est désormais de poursuivre la réflexion par une étude de la faisabilité détaillée et chiffrée des différents itinéraires cyclables structurants à valider qui seront inscrits au schéma cyclable de la Vallée d'Ossau.

Un cahier de fiches pour les différents itinéraires du schéma cyclable visera à détailler le contexte, les aménagements proposés et un estimatif du coût d'aménagement.

Et pour la première fois en val-



La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. © ARCHIVES LIONEL MOQUET

lée, les élus ont validé (une abstention) un dispositif de service d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des habitants de la vallée.

50 aides de 20 % sur le prix TTC du vélo, plafonnées à 200 euros, seront mobilisées chaque année sur deux exercices pour accompagner l'achat de VAE neufs de type vélo de ville.

### Pour un aménagement plus durable de l'espace

La seconde intervention, assurée par le CEN Nouvelle-Aquitaine visait, quant à elle, à restituer le travail effectué autour de la trame verte et bleue de la Val-

lée d'Ossau.

Cet outil, qui sera intégré au projet de territoire « Ossau 2040, un projet durable, une vallée vivante », constitue une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

### Les rapports d'activité approuvés

Trois rapports d'activité ont été présentés comme le prévoit la loi. L'un général sur l'ensemble des compétences de la communauté de communes, les deux autres spécifiques sur la gestion des déchets et du service d'assainissement non collectif.

Bientôt disponibles en téléchargement sur le site Internet [www.cc-ossau.fr](http://www.cc-ossau.fr), ces rapports reviennent en détail sur l'activité 2021 de l'intercommunalité, en forte hausse, que ce soit en matière de services ou de projets.

Ces rapports seront adressés aux maires des communes membres qui ont notamment l'obligation d'assurer une communication en conseil municipal en séance publique.



### Une nouvelle politique territoriale pour la gestion des fonds européens

En réponse à un appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine, les trois communautés de communes de la montagne béarnaise (Pays de Nay, Vallée d'Ossau, Haut-Béarn) ont fait le choix de bâtir une stratégie commune dans l'optique de bénéficier de fonds pour accompagner le développement de ce territoire.

Après la réalisation d'un diagnostic et l'animation de plusieurs ateliers, des projets de fiches actions ont été communiqués mi-juin à la Région.

Au-delà du périmètre territorial, le principal changement réside dans le volume et la diversité des aides mobilisables à compter de 2023 pour les acteurs, avec plus de 5 millions d'euros attendus sur la période, incluant un volet montagne spécifique de 2,4 millions d'euros, du FEDER pour 1,7 million et un fonds FEDER de moins d'1 million d'euros.

Cette candidature détaillée s'articule autour de 4 objectifs prioritaires : développer une dynamique économique productive de proximité et durable, valoriser les ressources du territoire pour consolider son identité, renforcer son attractivité et favoriser la transition environnementale, et favoriser l'attractivité résidentielle et durable par le renforcement de l'armature territoriale et le développement de services.



# L'aménagement de l'avenue Henri IV ne fait pas l'unanimité

La réunion de restitution a été marquée par le départ de quelques riverains, mécontents de voir leurs propositions ou observations écartées.

Ce lundi 27 juin, en mairie, environ 20 riverains et une dizaine d'ambassadeurs, à la demande d'Alizé de la Monneraye, cheffe de projet Petites Villes de Demain, se sont retrouvés pour une restitution du projet d'aménagement de l'avenue Henri IV par l'APGL 64 (Agence publique de gestion locale), représentée par Mélanie Benoît, autour de quelques élus locaux dont Jean-Bernard Cazenave accompagné d'Amélie Hustaix, directrice générale des services.

D'entrée, quelques riverains, mécontents de voir leurs propositions ou observations écartées, ont quitté la séance. Par la suite, Mélanie Benoît a exposé le projet d'aménagement de l'avenue dont le but principal est de fluidifier la circulation et assurer la sécurité des usagers sur cet axe où rien n'est facile.

## Espaces pour cyclistes et piétons

Il fut d'abord question du giratoire des pompiers, proche du nouveau collège, qui sera modifié et comportera des trottoirs. La commune sera aidée financièrement par le Départe-



On aperçoit, de gauche à droite, Mélanie Benoît, Amélie Hustaix et Jean-Bernard Cazenave qui ont animé la réunion. © LOUIS ICHOURIBHERE

ment.

Ensuite, le deuxième tronçon nord, allant des pompiers à la rue du cimetière, comportera une voie centrale banalisée, une seule voie de circulation dans les deux sens « chaudière » (Chaussée pour les circulations douces) avec stationnement interdit afin d'augmenter la sécurité des piétons et cyclistes qui auront un espace réservé. Les automobilistes devront réduire la vitesse.

Dans le 3e tronçon, allant de la rue du cimetière jusqu'à la maison Aduriz, deux plateaux ralentisseurs surélevés sont prévus, ainsi qu'un déhanchement pour casser la vitesse, une allée promenade bordée d'arbres, un espace pour cyclistes et piétons.

Dans la 4e partie, la plus délicate en raison de la présence

de commerces, allant de la maison Aduriz à la place du Corps Franc Pommiers, on prévoit des chicanes et des écluses, des trottoirs, mais on ne sait pas encore comment disposer les places de parking.

Les matériaux utilisés seront un enrobé avec bordure en béton pour les chaussées, du béton drainant pour les trottoirs, de l'enrobé grenaillé pour les plateaux, de la résine sur enrobé pour les rives du chaudière et un dallage en béton pour la partie piétonne.

Tout cela agrémenté d'un mobilier urbain (bancs en plastique recyclé, poubelles, parkings vélos), une palette végétale à certains endroits (graminées, vivaces, érables). Les discussions furent parfois passionnées entre concepteurs et riverains.

# La communauté de communes poursuit sa stratégie de mobilités

Mobilités collectives et douces étaient au programme du dernier conseil communautaire de la Vallée d'Ossau.

Mobilités collectives et douces étaient au programme du dernier conseil communautaire de la Vallée d'Ossau. Plusieurs rapports ont une nouvelle fois fait la part belle à cet enjeu que constitue la mobilité des citoyens.

A ce titre, les élus ont approuvé sans réserve le renouvellement de la convention entre l'intercommunalité et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la délégation de compétence en matière d'organisation du transport à la demande.

Ce service appelé OssauLib', mis en place en 2016, rencontre en effet un succès croissant avec 2 400 voyageurs transportés en 2021. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage, par cette convention, à soutenir ce service de proximité en prenant en charge une partie importante de son déficit de fonctionnement.

Au titre des mobilités douces, les élus ont validé une candidature commune avec l'intercommunalité voisine du Pays de Nay, dans le cadre d'un appel à projet de l'Ademe pour se doter d'une ingénierie partagée, permettant la mise en œuvre des plans vélos adoptés par les deux intercommunalités.

Enfin, les conseillers ont approuvé une convention avec l'APGL pour la réalisation de l'étude des aménagements du schéma cyclable de la Vallée d'Ossau. Cette action, cofinancée par l'Ademe



Le service appelé OssauLib' a été mis en place en 2016. © ARCHIVES LIONEL MOQUET

et le Département, aura pour objectif à son issue de donner aux communes et au Département les éléments techniques nécessaires pour pouvoir aménager des itinéraires cyclables prioritaires et répondre le cas échéant à des appels à projets ou dispositifs de soutien, au titre de leurs compétences respectives en matière de voirie.

## Plan de financement actualisé

Autre sujet à l'ordre du jour, l'Ehpad de la Vallée d'Ossau. Les élus ont validé (une abstention) le plan de financement actualisé du futur Ehpad de la Vallée d'Ossau qui sera construit sur la commune de Louvie-Juzon, en tenant compte de l'évolution des prix de construction actuellement constatés et de l'infléchissement des taux d'emprunt.

Le Plan pluriannuel d'investissement de l'Ehpad ayant été approuvé récemment par le Département, le permis étant accordé depuis quelques mois, il a été annoncé lors du conseil que la consultation des entreprises allait être mise en ligne. 7,6 millions

d'euros hors taxe sont désormais anticipés pour cette opération.

À noter que la prochaine conférence des maires prévoit, à la demande de plusieurs élus, un temps spécifique de situation sur le devenir des bâtiments des deux actuels Ehpad de Sévignacq-Meyracq et de Laruns, objet d'une motion unanime adressée aux autorités concernées en début de mandat, au regard des stratégies enclenchées par les différents propriétaires (Sivu Estibère et commune de Sévignacq-Meyracq).

## Partenariat avec l'Adil

Il a aussi été question de la mise en place d'un partenariat avec l'Association départementale Information logement (Adil) pour offrir gratuitement aux Ossalois un conseil neutre et complet sur toute question juridique, financière et fiscale relative à l'habitat. Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'offre de services du futur Espace France Services dont les travaux sont en voie d'achèvement sur La-



## Un projet de plateforme de gravats

Nouveauté importante, la délibération présentée relative à la passation d'un bail emphytéotique avec la commune de Sainte-Colome a été le moyen de parler de ce nouveau projet intercommunal en matière de gestion des déchets.

Les parcelles identifiées pour le projet, cadastrées sur Louvie-Juzon à proximité du centre technique intercommunal, de la déchetterie et de la plateforme de déchets verts, accueilleront prochainement une plateforme de tri des gravats s'inscrivant dans la politique intercommunale de réduction des déchets et de continuité d'optimisation de son service de collecte.

Au-delà de la réduction des coûts de transport (les gravats sont actuellement acheminés sur Oloron), l'objectif à terme de cette plateforme sera de pouvoir réutiliser localement, après tri, les gravats possédant la meilleure qualité technique.

runs et l'antenne d'Arudy.

Une seconde tranche de soutien aux projets sports de pleine nature a été examinée : elle vise au soutien du CAF de la Vallée d'Ossau pour l'organisation du Challenge d'Ossau (1 500 euros) et à celui du club cyclo des randonneurs ossalois pour la manifestation On s'y Col (500 euros), organisée sur les pentes du col mythique de l'Aubisque.

Une seconde série de soutien, pour un montant de plus de 24 000 euros, a été attribuée aux acteurs culturels dans le cadre de l'Été Ossalois 2022, l'une des programmations culturelles de l'intercommunalité.



# Le parc de loisirs inauguré



Jacques Locatelli coupe le ruban, entouré des élus partenaires du projet et de jeunes de la commune. © CATHERINE CHEVASSUT

Ouvert au public depuis mai 2021, le parc de loisirs a été officiellement inauguré samedi.

C'est bien entouré des représentants des Institutions qui ont permis la réalisation de cet espace à vocation environnementale, pédagogique et de loisirs que Jacques Locatelli a coupé le ruban ce samedi matin 4 juin.

Le maire d'Aussevielle a ainsi officiellement inauguré le parc de loisirs, ouvert au public depuis mai 2021, après 14 ans et trois mandats de travail !

Ce parc de 2 ha 650, entouré de 15 ha de vergers, a déjà trouvé son public, proposant des jeux

pour enfants, un sentier pédagogique, un parcours sportif, une jachère fleurie mellifère (qui bourdonne beaucoup en cette saison) et bien d'autres équipements.

## Parcours des cinq sens

C'est aussi un espace amené à évoluer avec, par exemple, un parcours des cinq sens en cours de développement, la plantation programmée d'arbres fruitiers anciens et l'arrivée de nouveaux jeux...

Au total, cet investissement de 322 307,05 € TTC a bénéficié de subventions à hauteur de 247 300€ (105 279 € de l'Europe, 60 500 € de l'Etat, 40 000 € de la Région, 15 000 € du Département

et 26 523 € de l'Agglo), subventions sans lesquelles il n'aurait évidemment pas pu voir le jour.

Le maire a chaleureusement remercié tant les financeurs que les porteurs de ce dossier : les trois conseils municipaux qui ont œuvré à sa réussite, l'APGL qui les a accompagnés, les services des différentes administrations associées, et bien sûr les entreprises qui l'ont réalisé... Il n'a pas caché sa fierté face au résultat, une belle réussite soulignée par tous.

Le temps clément a permis ensuite à tous, élus et villageois, de se retrouver autour du verre de l'amitié avant de laisser la place aux jeux et animations de l'après-midi.

# La traversée du village par la RD37 se veut exemplaire

Embellissement et pacification sont au programme de la rénovation de la RD37 à Mazères-Lezons : le point à mi-chantier.

Mazères-Lezons veut montrer l'exemple sur la route départementale 37 et faire le point à mi-parcours sur un chantier qu'elle juge exemplaire à plus d'un titre. Avec 6 000 véhicules qui l'empruntent quotidiennement, la RD37 est le symbole de ces axes en périphérie paloise qui subissent un flot constant de circulation.

Débuté en janvier, le chantier de la RD37 se situe aujourd'hui à mi-parcours et devrait laisser la place, en juillet, à une traversée apaisée et sécurisée.

« Il est le reflet d'une véritable volonté des élus communaux pour embellir et pacifier notre centre-bourg », souligne Monique Sémavoine, maire de la commune pour qui le projet a été pensé dans les moindres détails. Avec des paramètres exigeants sur l'embellissement, la sécurisation, la mobilité douce, la valorisation du patrimoine mais aussi la qualité des matériaux employés, l'exigence



Un point d'étape à mi-chantier a été effectué sur la pacification de la RD37.

© PASCAL EARRINZ

d'un aménagement durable.

Autant de critères qui ont guidé la mise en place de ce projet et exemplaire à plus d'un titre selon l'édile mazéroise qui, par ailleurs, rappelle l'exercice démocratique par lequel il a commencé : « Des réunions publiques ont permis d'associer les riverains ».

## Des tracés au millimètre près

Largeur de voirie limitée à 5,50 m maximum, les véhicules peuvent se croiser mais en réduisant leur vitesse à 30 km/h,

écluses et plateaux traversants, tapis d'enrobé, trottoirs en béton désactivé, réfection des parvis de l'église et de la mairie en pierre d'Arudy, installation de mobilier urbain : tout a été prévu jusque dans les moindres détails.

Un trottoir au moins sera réalisé sur les 800 m de voirie et deux lorsque cela sera possible. Une attention particulière a également été prêté à la végétalisation des abords.

« Je suis convaincue que l'aspect végétalisé fait ralentir de manière inconsciente les automobilistes », exprimait Monique Sémavoine, lors de sa visite de chantier avec son binôme au conseil départemental, André Arribes.

« C'est une véritable renaissance qui est engagée pour offrir aux habitants, une rue plus vivable et plus humaine. Même la façade de l'église a bénéficié d'un bain de jouvence à l'occasion. »



## Vitesse limitée à 30 km/h et circulation en mode alterné

A l'issue de ce chantier, la vitesse automobile sera définitivement limitée à 30 km/h sur toute la traversée du village et progressivement dans tout le bourg. La route sera dorénavant interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes. En attendant, côté chantier, les équipes de SPIE-Batignoles terminent la portion boulangerie/église et s'en iront dans les jours qui viennent vers la portion église/rue du Gave, avec une circulation qui passera en mode alterné.



# Grâce à une impressionnante opération et un pont temporaire, Igon n’est plus coupé en deux

Ce jeudi matin, à Igon, un pont temporaire a été posé et permet de relier, à nouveau, les quartiers de l’Ermitage et du Capbat.

« Et bien... si ça tombe, bonjour les dégâts ! » glisse un habitant d’Igon, bouche bée devant le spectacle qu’il a face à lui. Comme plusieurs dizaines de curieux ou de riverains, il est venu, ce jeudi matin, assister à une opération inédite et pour le moins impressionnante : un pont temporaire a été placé, par grue, à travers le cours d’eau l’Ouzom. Et permet ainsi, après quatre mois de séparation, de relier à nouveau les quartiers de l’Ermitage et du Capbat au centre-bourg igonnais.

Petit retour en arrière. En décembre 2021 et janvier 2022, le pont habituel qui relie ces deux parties de la commune subit les assauts des inondations. « A un mois d’intervalle, nous avons essuyé deux crues énormes, confirme l’édile de la cité, Marc Labat, lui aussi présent sur les lieux. Et en janvier, un embâcle s’est créé autour du pilier central, qui a fortement endommagé la structure. Le pilier a vrillé, le tablier s’est affaissé ». Résultat : le pont est devenu impraticable. Même pour les piétons.

**Un pont endommagé par les crues**  
« Nous avons fait des premières études, qui nous ont permis de lancer un projet pour essayer de réparer le pont » rajoute le maire. Un chantier qui pourrait durer « 18 à 20 mois, voire plus, car c’est un chantier délicat, au-



Un pont temporaire a été posé, ce jeudi 21 avril, à Igon. ©NICOLAS SARATHIER

dessus d’un cours d’eau ». En attendant, la municipalité a pu louer un pont. « Une structure provisoire, rajoute l’ élu. Elle nous est fournie par le centre national des ponts de secours. Nous allons la louer le temps du chantier de réparation de notre pont ».

### Deux quartiers isolés du village

Entre les réparations et la location du pont provisoire, la facture devrait s’élever à plus d’un million d’euros pour la commune. « Nous allons être aidés financièrement par l’État, le conseil départemental, la Région. Un soutien pour lesquels nous les remercions ! ». À noter que, profitant de l’occasion, les réseaux, anciennement sous le pont endommagé, passeront désormais sous le cours d’eau.

Ce fameux pont qui, ce jeudi matin, a été « placé » sur les rives de l’Ouzom, grâce à un énorme camion-grue. L’opération, impressionnante, à vu le tablier se déplacer dans les airs avant d’être placé, minutieusement, sur des fondations préalablement réalisées. Le tablier, imposant, a été guidé au plus près par des équipes au sol, sous les yeux des riverains.

Car depuis janvier, 33 personnes vivaient plus au moins coupées du reste de la cité. Les habitants des quartiers de l’Ermitage et du lotissement du Capbat, qui auparavant, empruntaient le pont endommagé pour se rendre dans le centre d’Igon. « Fort heureusement, nous avons pu rapidement mettre un itinéraire bis en place, grâce au Département qui a ouvert la véloroute aux véhicules, précise le maire.

Cela leur a évité un isolement total ». En effet, en utilisant la véloroute, qui fait un détour de plusieurs kilomètres et oblige à emprunter une passerelle limitée à 1,5 tonne, ces habitants avaient un itinéraire rallongé pour rejoindre le centre-bourg.

### Pont temporaire

Mais après plusieurs mois de rallonge et de cohabitation forcée avec les promeneurs et cyclistes, les habitants concernés ne cachent pas leur satisfaction de revoir un chemin direct pour traverser l’Ouzom. « Pour nous retraités, ce n’était pas si impactant, confie Françoise. Au contraire, on était même plus au calme qu’avant. Mais je pense à tous les actifs du quartier, notamment ceux qui ont des enfants, ça a été galère pour eux de-

puis le 10 janvier dernier ! Pour aller à l’école, au lieu de faire un trajet de 700 mètres, ils devaient faire presque dix fois plus ! »

Un avis partagé par Christiane. « Nous remercions la mairie, qui dès le soir même, nous avait trouvé une solution. Alors certes, il a fallu faire des kilomètres en plus, mais nous n’avons jamais été isolés complètement. Maintenant, c’est vrai que, parfois, la cohabitation sur la voie verte avec les promeneurs, cyclistes ou même autres automobilistes a pu être compliquée. Parfois, le civisme et le respect ont manqué. Mais bon, c’est de l’histoire ancienne désormais ! »

### Soulagement au village

Mais pour d’autres, le soulagement est vraiment plus important. Dans ces quartiers, au moins 5 agriculteurs sont en activités. Et pour leurs activités quotidiennes - notamment le transport du foin ou de la nourriture des bêtes - l’absence du pont a été impactante. Lucien Dupouy, de la pension équine Les écuries du Lanot, confie : « Ça a été galère quand même ! On ne pouvait plus utiliser de camion, juste la voiture et une remorque. Ce que nous faisons avant en un trajet - notamment pour le transport de foin ou de nourriture - il a fallu le faire en dix pendant des mois ! Bref, quel plaisir de revoir un pont praticable ! »

Les habitants du quartier vont devoir néanmoins attendre encore quelques jours, le temps de finaliser l’environnement du pont temporaire. « D’ici une semaine, sauf imprévu, ça devrait être bon » souligne Marc Labat.

MATHEU HOUADEC //

## LA PHOTO DU JOUR

### IGON

#### Le pont de secours est arrivé par les airs

Le pont provisoire, qui doit remplacer celui détruit par les inondations du 10 janvier, est arrivé sur un convoi exceptionnel de 40 mètres ce mercredi matin. Il était parti du Centre national des ponts de secours en région parisienne avant d’être stocké chez Autaa à Artix en attendant la livraison. Du fait de l’encombrement du convoi et l’étroitesse des vieilles rues du village, il a fallu gruter le pont de 35 tonnes et 33 mètres de long au-dessus d’une maison. Le pont sera mis en place sur les fondations préparées à cet effet ce jeudi matin et la mise en circulation est prévue début mai 2022. L’ouvrage est loué par la commune pour une durée initiale de 18 mois. Les élus ont remercié l’Etat, le Département, la Région, la préfecture et les services techniques de la communauté de communes du Pays de Nay pour leur aide.





CHARRE

## Les travaux réalisés aux Cherbeys sont terminés



Tous les intervenants à la réfection de la voirie du quartier des Cherbeys étaient présents à la réception des travaux. © DROGE PATRICIA

Il y a quelques jours, le maire de Charre, André Daguerre, entouré de ses trois adjoints - Éric Claverie, Hervé Montois et Maritchu Lagouarde - ont reçu à la mairie de Charre tous les intervenants qui ont participé aux travaux pour un moment convivial avant de se déplacer sur les lieux pour leur réception officielle. Étaient présents Frédéric Bréant (représentant du Conseil départemental), Anthony Rabreau (chargé d'opérations en aménagement routier auprès de l'Agence Publique de Gestion Locale), Jacques Marchis (conducteur de travaux), Jean-Baptiste Duchêne (chef de travaux), tous deux représentant

l'entreprise Laborde d'Oloron.

### Tout beau tout propre

Les travaux d'un montant de 135 000 € ont porté sur la réfection de la route et de la chaussée du quartier de Cherbeys sur environ 400 m. La route est traversée par une route départementale. Le Département participe au financement pour un montant de 73 000 euros. Une aide de 10 000 € a également été obtenue pour des travaux de sécurisation. Il ne reste plus qu'à finir les espaces verts et la signalisation.

À suivre maintenant, des travaux sur le quartier Haute qui devraient avoir lieu fin 2022-début 2023.

IDRON

## De gros chantiers sont en cours de réalisation

Le maire a fait le point, lors du dernier conseil municipal, sur les nombreux travaux en cours de réalisation.

En préambule du dernier conseil municipal, le maire d'Idron a rappelé aux élus les dossiers en cours. Travaux de voirie, de prévention et de construction sont nombreux et importants.

« La réfection du Clos Beaumont est terminée. Les riverains sont ravis », s'est réjoui André Nahon poursuivant : « Dans l'attente du vote du budget nécessaire aux travaux programmés sur l'avenue de Beaumont par le Département, nous allons maintenant lancer les travaux de réfection des trottoirs, et entreprendrons ensuite ceux envisagés sur les voiries, ralentisseurs et emplacements de parkings, dès que le Département nous donnera le feu vert, ainsi que la délégation de co-maîtrise d'ouvrage. »

### ► Rue du Bourg et rue du Lanot

Les chantiers de la rue du Bourg et de la rue du Lanot vont



La réfection du Clos Beaumont est terminée. © ANDRÉ PASTOREL

Pierre de Belsunce, puis par la rue Peyreblanque pour rejoindre la route de Tarbes. L'accès à la rue du Lanot sera maintenu durant les travaux.»

L'accès aux riverains sera maintenu au maximum par les côtés est et ouest, en fonction de l'avancement. Ces mêmes riverains pourront se garer sur le parking « quillier/bibliothèque ».

### LES CHANTIERS DE LA RUE DU BOURG ET DE LA RUE DU LANOT VONT DÉMARRER TRÈS PROCHAINEMENT

munauté d'agglomération, l'un proche de la bibliothèque, le deuxième, placette du Lanot, et un troisième rue de la Butte.



**CHARRE****Le quartier Cherbeys s'est refait une beauté**

À Charre, on avance à pas menus, mais on assure. Avant cette triste période du Covid, le Conseil municipal avait voulu donner la priorité au coin enfants et familles, avec la réalisation d'un bel ensemble en bout de fronton. Après l'aménagement du bourg, le tour était venu pour le quartier Cherbeys, vers la route de Navarrenx, où « la voirie était malade ».

**135 000 euros**

Sur cette D244, des travaux ont été réalisés par l'entreprise Laborde. Écoulement pluvial, pose de bordures pour délimiter les trottoirs, enrobés sur trottoirs et chaussée, ils ont duré deux mois, provoquant une certaine gêne chez les riverains qui ont su se montrer conciliants et coopératifs, sachant qu'ils seraient les premiers bénéficiaires.

Ils ont coûté la somme de



**Le quartier Cherbeys a désormais bonne mine.** J. S.

135 000 euros, financés à hauteur de 84 000 euros par le Département, dans le cadre des opérations de sécurité.

La réception de ces travaux s'est effectuée sur les lieux, mercredi après-midi, en présence de MM. Bréant, représentant le Conseil départemental ; Marchis et Duchêne, de l'entreprise La-

borde ; Rabreau, de l'Agence publique de gestion locale (APGL) et du maire André Daguerre, accompagné de ses adjoints Maritchu Lagouarde, et MM. Montois et Claverie. Ces derniers se sont déclarés prêts pour de prochains travaux sur le quartier voisin de Haute.

**Jean Subercazes**

**SALIES-DE-BÉARN****Réunion du conseil municipal ce mercredi**

Le conseil municipal de Salies-de-Béarn se réunira en séance ordinaire à la mairie ce mercredi 16 mars à 18h30 dans la salle ordinaire des séances.

A l'ordre du jour : approbation du compte de gestion 2021 (budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe Lotissement) – approbation du compte administratif 2021 (budget principal, budget annexe assainissement) – affectation des résultats 2021 (budget principal, budget annexe assainissement) – arrêt du PLU – désignation des membres siégeant au conseil d'administration du CCAS – tarifs d'adoption des chats et chiens errants – convention avec l'école privée Notre Dame de l'Alliance – convention d'exploitation de la crypte et gestion du petit train – convention avec l'APGL pour la reprise de la rampe rue Saint Martin – rapport sur les orientations budgétaires.

Afin de respecter les règles sanitaires, le public sera autorisé à assister à la séance dans la limite de 10 personnes.



# Les riverains consultés pour l'aménagement de l'avenue Henri IV

Le projet d'aménagement de cet axe, entre le nouveau collège et la place du Corps Franc Pommiers, a été au coeur d'une réunion publique.

Après les travaux d'assainissement effectués sur l'avenue Henri IV, il convient maintenant d'améliorer la chaussée et les bas-côtés, et d'embellir cet espace. C'était l'objet de la réunion qui s'est tenue ce lundi à la mairie de Pontacq.

Celle-ci a regroupé environ 25 personnes autour d'Alizé de la Monneraye, responsable du programme « Petites villes de demain » à la CCNEB, et des deux représentants de l'Agence publique de gestion locale (APGL) : Mélanie Benoit, chargée d'opérations, et Jérôme Brusque, responsable service voirie et aménagement.

Étaient présents de nombreux riverains, quelques ambassadeurs du dispositif « Petites villes de demain », ainsi que les adjoints Henri Sousbielle (représentant le maire, excusé), Jean-Bernard Caze-nave et Christine Mousseigne, et la directrice générale des services Amélie Hustaix.

### Réduire la vitesse des véhicules

La commune a demandé à l'APGL d'effectuer des études en vue d'aménager l'avenue Henri IV, soit entre le nouveau



De nombreux riverains de l'avenue Henri IV étaient présents à cette réunion. © LOUIS KHOURIBGHÉRIE

collège et la place du Corps Franc Pommiers, et ce tout en utilisant certaines rues adjacentes. Elle souhaite ainsi sécuriser les déplacements doux, rompre la monotonie, embellir cet espace et réduire la vitesse excessive de certains véhicules.

Il convient pour cela d'étendre la zone 30 à l'ensemble de la voie, assurer les déplacements des cyclistes, opter pour des traversées piétonnes sécurisées, placer chicanes et écluses pour réduire la vitesse, végétaliser l'espace public.

Ensuite, les divers aménagements des quatre sections al-

lant du collège et du stade Jean Estrade jusqu'à la place du Corps Franc Pommiers ont été présentés. Le giratoire des pompiers, qui constitue la première section, sera modifié pour sécuriser les utilisateurs.

Dans la deuxième section, allant du centre de secours jusqu'à la rue Beauvais Poque, des aménagements (trottoirs, chaussée et deux bandes cyclistes) sont prévus avec chaussée à voie centrale banalisée « Chaucidou ».

Dans la troisième section, entre la rue Beauvais Poque et la maison Aduriz, des aménagements importants sont prévus ; ils seront finalisés après les vœux exprimés par les riverains. Tout est prévu pour réduire la vitesse et sécuriser les utilisateurs. La quatrième section rejoignant la place du

Corps Franc Pommiers, plus étroite, plus commerçante, comportera chicanes et écluses.

### Une soirée constructive

La parole a été donnée aux riverains de cet axe et les questions ont fusé. Puis quatre ateliers, constitués chacun de six ou sept personnes, ont été organisés, permettant à tous d'exprimer doléances ou désirs. Les divers souhaits ont été exposés à l'assistance.

Les techniciens de l'APGL tiendront compte des vœux des riverains (vitesse, places de parking, trottoirs plus larges, bancs de repos, espaces verts, poubelles, etc.) et feront connaître les conclusions de leurs études au cours du mois de juin prochain. Ce fut une soirée constructive.

# Un pont de secours sera mis en place sur l'Ouzom

Cet aménagement provisoire permettra de désenclaver le quartier rive gauche, isolé après l'affaissement du pont de l'Ouzom à la suite de la crue du 10 janvier.

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 9 février sous la présidence de Marc Labat, le maire. La séance a été largement consacrée au sinistre intervenu au niveau du pont de l'Ouzom ; son affaissement suite à la crue du 10 janvier a provoqué l'isolement du quartier de l'Ermitage et du lotissement Capbat.

Dans un premier temps, afin de coordonner et de planifier l'ensemble des interventions, le maire a proposé au conseil municipal de confier au Service intercommunal voirie réseaux aménagement de l'Agence publique de gestion locale (APGL) la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative dans le cadre de la mise en place d'un pont de secours.

Le montant de la prestation de l'APGL, est de 281 euros par demi-journée, la durée d'assistance étant estimée à 36 demi-journées, soit un total de 10 116 euros pour la maîtrise d'œuvre. Après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de confier cette mission à l'APGL et a autorisé le maire à signer la convention.

### 275 018 euros de travaux

Le maire a exposé au conseil municipal la volonté des autorités publiques de dissocier la mise en place d'un pont provisoire et la reconstruction du pont définitif. En ce sens, la priorité consiste dans la mise en



La largeur du pont de la véloroute et la limitation de poids ne permettent pas le passage des camions de service (ordures, pompiers, etc.). © VICTOR BONNECAZE

place d'un pont de secours sur l'Ouzom pour désenclaver le quartier rive gauche et ainsi ne plus imposer aux véhicules de passer par la véloroute et, en même temps, de permettre aux véhicules de secours et aux engins agricoles d'accéder à ce quartier.

La mise en place de ce pont de secours, la création d'aménagements et de supports pour accueillir ce pont ainsi que la création de voies d'accès sont estimés à 275 018 euros HT. Il convient maintenant de solliciter les aides de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel.

Le conseil, après avoir consulté le dossier, entendu le maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, a approuvé à l'unanimité le projet et son plan de financement prévisionnel et a donné pouvoir au maire de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

D'autres sujets étaient à

l'ordre du jour du conseil municipal, notamment l'intégration de la voirie du lotissement de l'Orédon dans la voirie communale. Suite à l'enquête publique fin 2021 et considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal à l'unanimité a donné l'accord pour cette intégration ainsi que pour l'acquisition pour l'euro symbolique des terrains d'assiette de ces équipements appartenant à SNC S2D Constructions.

### Cheminement doux

Afin d'aménager et de sécuriser l'entrée sud du village, un projet de cheminement doux (création de trottoirs, d'aménagements paysagers) est à l'étude. Une convention d'assistance administrative et technique est proposée via une convention stipulant 43 demi-journées d'assistance au prix de 281 euros la demi-journée.

Le montant prévisionnel des travaux est de 198 083 euros. Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité a autorisé la signature de cette convention avec l'APGL et a chargé le maire de procéder aux demandes de subventions.

Trois autres propositions sont votées à l'unanimité par le conseil : la validation du programme d'action 2022 pour la forêt présenté par l'Office national des forêts, le renouvellement de la convention avec le Sdapa dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie afin de bénéficier d'un conseil en énergie partagé (CEP), et l'autorisation accordée à un camion-épicerie Earl Margueritte pour le stationnement sur la place Saint-Vincent, le mercredi soir.



### Refonte du site internet de la commune

L'autre dossier urgent de ce conseil municipal était la proposition de remplacement du site internet actuel devenu obsolète et difficile à administrer du fait de l'absence d'interlocuteur au sein de l'entreprise créatrice. Le maire, après étude en équipe sur les différents prestataires, a proposé de solliciter l'APGL pour la refonte et la maintenance d'un site internet pour la commune.

Le montant, fonction du nombre d'habitants du village, serait de l'ordre de 3 700 euros, avec une maintenance de 554 euros par an à partir de la seconde année. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la signature de la convention avec l'APGL pour la création et la maintenance de ce site internet.



**BÉNÉJACQ**

## Conseil municipal

L'approche réunion du conseil municipal se tiendra ce mardi 15 février à 20 h 30, à la mairie. À l'ordre du jour : acquisition de matériel pour le service technique : tondeuse autoportée ; sécurisation de la rue des Pyrénées ; convention avec le service Voirie réseaux aménagement de l'APGL pour la mission assistance technique et administrative ; incorporation et classement des voies de desserte des lotissements Perbeils, Pyrénées et Parc des Edelweiss dans la voirie communale ; questions diverses.

**MORLAÏS**

# Les ambassadeurs « Petites villes de demain » en action

Une première réunion est organisée pour discuter de l'aménagement futur de la passerelle qui permettra de relier les deux rives de la Gouttère.

La ville de Morlaàs organise une première réunion du groupe d'ambassadeurs « Petites villes de demain » mardi 18 janvier à 18h à la mairie (réservée au groupe d'ambassadeurs).

Pour rappel, ce groupe d'ambassadeurs est composé d'une trentaine de volontaires : élus de la ville et des communes voisines, habitants et usagers, acteurs locaux (associations, commerçants, responsables d'équipements, etc.). La réunion s'inscrit dans la continuité de la déambulation urbaine organisée le 12 octobre le long de la Gouttère et à laquelle l'ensemble des habitants et usagers étaient conviés.

Il s'agira, mardi 18 janvier, d'installer le groupe d'ambassadeurs, de les inviter à faire connaissance et à exprimer leurs attentes vis-à-vis de « Morlaàs 2030 ». « Nous reviendrons sur les idées qui ont émergé lors de la déambulation et échangerons plus parti-



La réunion s'inscrit dans la continuité de la déambulation urbaine organisée le 12 octobre le long de la Gouttère O.T.L.

culièrement sur le secteur sud de la Gouttère, » indique Alizé de la Monneraye, cheffe de projet « Petites villes de demain » pour la communauté de communes Nord Est Béarn.

### Faciliter les déplacements

En effet, avec l'éclairage des explications de Pascal Guillemot et Elsa Mandement travaillant tous deux pour l'Agence publique de gestion locale (APGL), les discussions seront ouvertes sur l'aménagement futur de la passerelle qui sera réservée aux piétons et aux cycles. Cet ouvrage permettra de relier les deux rives de la Gouttère, notamment pour fa-

ciliter les déplacements entre les lieux d'habitation et le collège.

La construction de cette passerelle s'inscrit plus largement dans l'amélioration des berges au bénéfice d'un embellissement paysager, de la création de cheminements doux et de l'implantation de mobiliers urbains pour tous (tables de pique-nique, bancs, etc.).

L'animation de la réunion sera assurée par le maire de Morlaàs, Joël Ségot, son directeur général des services, François Haristoy, Alizé de la Monneraye de la CCNEB, ainsi que Pascal Guillemot et Elsa Mandement de l'APGL.